

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 19-421-1931 allouant une subvention de 5.000 francs à M. Dreyfus, géologue.

n° 19-421-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 décembre 1931

Numéro JO  
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro  
31 décembre 1931

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884  
**Vu** les frais occasionnés à M. Dreyfus, géologue, par l'impression d'une carte géologique de la Côte française des Somalis  
**Vu** les prévisions budgétaires,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

— Il est alloué, sur les fonds du budget local de l'exercice 1031,

chapitre 13 « Dépenses diverses ». article 2 « Subventions », une subvention de cinq mille francs à M. Dreyfus, géologue, pour le dédommager des frais qui lui ont été occasionnés par l'impression d'une carte géologique de la Côte française des Somalis.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.